

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

02 MAI 2022

ROLAND RENARD COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par
la SAS PICOTY CENTRE pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire
avant expédition de déchets de type huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

● **Objet de l'enquête :**

L'enquête publique a pour objet une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées sur le territoire de la commune du Blanc

La SAS PICOTY CENTRE a pour objectif la restructuration de certaines de ses activités afin de proposer une reprise des déchets dangereux et non dangereux (ex : chiffons souillés, aérosols, ...) et la requalification partielle ou totale de certains sites de stockages de distribution de carburants en stockage de déchets de type huiles usagées dans une logique d'extension des zones de collecte mais également dans une logique de désengorgement du site de regroupement de Montmorillon (département de la Vienne).

● **Prescripteur :**

L'arrêté préfectoral du 21 janvier 2022 (36-2022-01-21-00001) ordonne l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PICOTY CENTRE pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire, avant expédition de déchets de type huiles usagées, sur le territoire de la commune du Blanc

● **Arrêté pris en application principalement :**

- ✓ du Code de l'environnement livre 1^{er} et livre V, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-18, R. 123-1 à R. 123-27 ;
- ✓ de la nomenclature des installations classées ;
- ✓ de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- ✓ de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
- ✓ des décrets d'application prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- ✓ de l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'environnement ;
- ✓ de la demande d'autorisation environnementale déposée le 18 mai 2021 et complétée le 2 novembre 2021 par le directeur de la SAS PICOTY CENTRE ;
- ✓ du rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 24 novembre 2021 constatant la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- ✓ de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale rendu le 7 janvier 2022 ;
- ✓ de la décision du Tribunal administratif de Limoges du 18 janvier 2022, par laquelle ce dernier a désigné Roland RENARD en qualité de commissaire-enquêteur ;

● **Durée, siège et lieux d'enquête :**

L'enquête s'est déroulée du lundi 07 mars 2022 - 09h00 au vendredi 08 avril 2022 - 17h00.

Le dossier d'enquête publique était consultable, sur support papier et sur poste informatique aux heures et jours habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), à la mairie du Blanc,

et notamment pour les permanences du commissaire enquêteur ;

- le lundi 07 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

- le samedi 19 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 24 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 30 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 08 avril 2022 – de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête était également consultable à l'adresse Internet des services de l'État dans l'Indre :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>.

Les observations pouvaient être transmises par courrier électronique à l'adresse : pref-be-ep-picoty@indre.gouv.fr et consultées sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

● Dossier d'enquête :

Le dossier mis à disposition du public était composé :

- d'un document de 196 pages complété par 55 pages d'annexes
Ce dossier bien que conséquent reste accessible grâce notamment à la présence de plusieurs sommaires de bonne facture.
- d'un registre d'enquête publique
- de l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire
- de l'avis du 18 juin 2021 pour la demande d'autorisation environnementale (DAE) du Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
- de l'avis du 21 décembre 2021 pour la demande d'autorisation environnementale (DAE) du Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
- de l'avis de la Délégation départementale de l'Indre de L'ARS

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter explique clairement les différents points importants du projet. Il comprend notamment :

- *le résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE* *page 9*
- *le résumé non technique de l'étude d'impact de la demande d'autorisation d'exploiter* *page 13*
- *le résumé non technique de l'étude de dangers de la demande d'autorisation d'exploiter* *page 17*

Le sommaire de la demande reprend les principaux chapitres analysés :

LA NOTICE TECHNIQUE	PAGE 19
1 - Identité	<i>page 20</i>
2 - Objet du dossier	<i>page 20</i>
3 - Auteur du dossier	<i>page 24</i>
4 - Localisation de l'installation	<i>page 24</i>
5 - Historique de l'installation	<i>page 25</i>
6 - Présentation de l'installation	<i>page 27</i>
7 - Nature des activités	<i>page 29</i>
8 - Volume des activités	<i>page 34</i>
9 - Capacités techniques de l'installation	<i>page 35</i>
10 - Capacités financières	<i>page 38</i>
11 - Situation administrative de l'établissement au regard des ICPE	<i>page 40</i>

L'ÉTUDE D'IMPACT	PAGE 45
-------------------------	----------------

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

A - Analyse de l'état initial du site et de son environnement	page 46
B - Analyse des effets directs et indirects de l'installation sur l'environnement	page 97
C - Analyse de l'origine, la nature et la gravité des impacts - Mesures compensatoires	page 121
D - Meilleures Techniques Disponibles	page 134
E - Garanties financières	page 142
F - Conditions de remise en état	page 149
G - Investissements et dépenses liés à la protection de l'environnement	page 152

L'ÉTUDE DE DANGERS

PAGE153

1 - Description et caractérisation de l'environnement	page 154
2 - Description de l'installation	page 157
3 - Identification et caractérisation des potentiels de danger	page 158
4 - Réduction des potentiels de dangers	page 166
5 - Analyse des accidents et incidents répertoriés	page 171
6 - Analyse préliminaire de risques	page 176
7 - Étude détaillée des risques	page 184
8-Conclusion	page 193
10 - Moyens de protection	page 195

LES ANNEXES

PAGE196

● Publication affichage et information :

L'avis d'enquête est paru :

- dans la Nouvelle République du vendredi 18 février 2022 et du lundi 07 mars 2022.
- dans l'Aurore Paysanne du vendredi 18 février 2022 et du vendredi 11 mars 2022.
- l'affichage "à la porte de la mairie" sur les communes du Blanc, de Concremiers, Pouligny-Saint-Pierre et Saint-Aigny a été vérifié par le commissaire enquêteur.
- l'avis était affiché au format A1 à l'entrée du site (*Zone Industrielle des Daubourgs Allée André-Marie Ampère au Blanc*)

● Déroulement de l'enquête :

Le commissaire-enquêteur a tenu cinq permanences en mairie

- pour y recueillir les observations du public ;
- le lundi 07 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;
- le samedi 19 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 24 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 30 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 8 avril 2022 – de 14h00 à 17h00.

● Réunions de travail et entretiens

Le mardi 24 février le commissaire enquêteur s'est rendu en mairie du Blanc pour y rencontrer le porteur de projet du "Groupe Picoty" ainsi que le "Cabinet Conseil Thérius" et pour visiter le site sur la zone industrielle des Daubourgs.

● Observations du public

Aucune personne n'est venue formuler d'observation ni écrite ni orale pendant le déroulement des permanences.

Aucune observation n'est parvenue par courrier électronique.

● Objectifs des travaux entrepris

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

La société Picoty souhaite mettre fin à un stockage de 130M³ de combustibles et carburants sur son site de la zone industrielle des Daubourgs au Blanc.

La société Picoty souhaite réutiliser ces cuves de stockage pour un stockage temporaire de regroupement avant expédition d'huiles usagées.

● AVIS DIVERS

La "mission régionale d'autorité environnementale" indique que les enjeux environnementaux de l'étude d'impact sont clairement identifiés, que les mesures prises dans l'étude de dangers sont détaillées et adaptées, que les résumés non techniques approchent de façon intelligible les différentes thématiques et que celles-ci sont accessibles à la compréhension du public.

L'autorité environnementale recommande juste de compléter l'étude par une présentation des modalités de confinement des volumes d'eau d'extinction mis en œuvre en cas de sinistre.

Le "service départemental d'incendie et de secours" estime que les préconisations mises en œuvre garantissent un niveau de sécurité suffisant.

"L'Agence régionale de santé Centre Val de Loire" considère que les risques sanitaires concernant la population sont convenablement évalués et suffisamment développés.

Les communes de Pouligny-Saint-Pierre et de Saint-Aigny ont transmis un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la SAS PICOTY CENTRE.

Les communes de Concremiers et du Blanc n'ont pas exprimé d'avis.

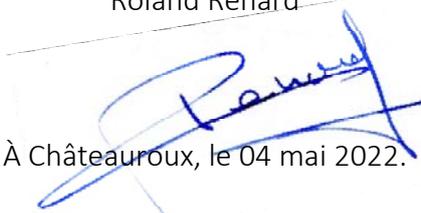
● À l'examen de l'ensemble des éléments il ressort :

- que le dossier présenté par la SAS PICOTY CENTRE est complet et de bonne qualité,
- que les résumés non techniques restent accessibles au plus grand nombre dans la population,
- que l'étude d'impact ne fait pas ressortir de dangers particulièrement notables pour l'environnement,
- que l'étude de dangers démontre une très faible probabilité d'accidents et que les moyens appropriés sont mis en place pour assurer la maîtrise d'un tel événement,
- que l'embrassement et l'incendie des produit sur place constituent l'inquiétude principale concernant un tel site de stockage. Toutefois il faut noter que ces huiles usagées restent très difficilement inflammables.

Les conclusions du rapport du commissaire enquêteur sont consignées sur un document séparé rattaché à celui-ci.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Roland Renard



À Châteauroux, le 04 mai 2022.

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

ANNEXES

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

● Parutions dans la presse :

L'AUREORE PAYSANNE - VENDREDI 11 MARS 2022

L'AUREORE PAYSANNE - VENDREDI 18 FÉVRIER 2022

Le public est affiché pour la réalisation de l'enquête publique, à la mairie du Blanc, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Concremiers, Pouiligny-Saint-Pierre et Saint-Algny. Il est également publié sur le site internet des services de l'État :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions : par courriel, à l'adresse mail dédiée pref-be-ep-picoty@indre.gouv.fr. Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE> ;

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie du Blanc ;
- par correspondance à la mairie du Blanc, place René Thimel, 36300 Le Blanc - à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le lundi 7 mars 2022 - 09h00 et après le vendredi 8 avril 2022 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie du Blanc, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter. Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie du Blanc, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Concremiers, Pouiligny-Saint-Pierre et Saint-Algny. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

Les avis des conseils municipaux des communes susvisées ainsi que celui du conseil communautaire de la communauté de communes de Brenne - Val de Creuse ont été sollicités sur ce dossier et seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les entrées sont limitées à deux personnes à la fois (un couple est égal à deux personnes).

PREFECTURE DE L'INDRE

Enquête publique - LE BLANC

Par arrêté préfectoral n° 36-2022-01-21-00001 du 21 janvier 2022, une enquête publique est prescrite du lundi 7 mars 2022 - 09h00 au vendredi 8 avril 2022 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS PICOTY CENTRE, en vue d'exploiter une installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées sur le territoire de la commune du Blanc.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie du Blanc, services techniques, porte 23 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- sur poste informatique, à la mairie du Blanc, services techniques, porte 23, aux jours et heures indiqués ci-dessus. Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Benoît LEGLISE, Directeur général de la SAS PICOTY CENTRE, 59, Avenue de Paris - 86130 JAUNAY MARI-GNY - b.leglise@picoty-centre.fr - 05 49 52 23 22, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36019 CHÂTEAUXROUX Cedex.

M. M. Roland RENARD, chef de production retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie du Blanc aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le lundi 7 mars 2022 - de 09h00 à 12h00 ;
- le samedi 19 mars 2022 - de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 24 mars 2022 - de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 30 mars 2022 - de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 8 avril 2022 - de 14h00 à 17h00.

Afin d'assurer une permanence, la mairie du Blanc sera exceptionnellement ouverte le samedi 19 mars 2022 de 9h00 à 12h00.

La Nouvelle République

Vendredi 18 février 2022

La Nouvelle République

Lundi 7 mars 2022

légales et officielles

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE - LE BLANC

Par arrêté préfectoral n° 36-2022-01-21-00001 du 21 janvier 2022, une enquête publique est prescrite du lundi 7 mars 2022 - 09h00 au vendredi 8 avril 2022 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS PICOTY CENTRE, en vue d'exploiter une installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées sur le territoire de la commune du Blanc.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie du Blanc, services techniques, porte 23 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- sur poste informatique, à la mairie du Blanc, services techniques, porte 23, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Benoît LEGLISE, Directeur général de la SAS PICOTY CENTRE, 59, Avenue de Paris - 86130 JAUNAY MARI-GNY - b.leglise@picoty-centre.fr - 05 49 52 23 22, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHÂTEAUXROUX Cedex.

M. M. Roland RENARD, chef de production retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il siègera à la mairie du Blanc aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le lundi 7 mars 2022 - de 09h00 à 12h00 ;
- le samedi 19 mars 2022 - de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 24 mars 2022 - de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 30 mars 2022 - de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 8 avril 2022 - de 14h00 à 17h00.

Afin d'assurer une permanence, la mairie du Blanc sera exceptionnellement ouverte le samedi 19 mars 2022 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie du Blanc, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Concremiers, Pouiligny-Saint-Pierre et Saint-Algny. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions : par courriel, à l'adresse mail dédiée pref-be-ep-picoty@indre.gouv.fr. Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE> ;

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie du Blanc ;

- par correspondance à la mairie du Blanc, place René Thimel, 36 300 Le Blanc - à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le lundi 7 mars 2022 - 09h00 et après le vendredi 8 avril 2022 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie du Blanc, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter. Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie du Blanc, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Concremiers, Pouiligny-Saint-Pierre et Saint-Algny. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>

Les avis des conseils municipaux des communes susvisées ainsi que celui du conseil communautaire de la communauté de communes de Brenne - Val de Creuse ont été sollicités sur ce dossier et seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les entrées sont limitées à deux personnes à la fois (un couple est égal à deux personnes).

Par arrêté préfectoral, une enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique de la direction des eaux et des prélèvements de protection du captage d'alimentation en eau potable « Les Menottes F1 » sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Benaize, à l'autorisation d'activer l'ouvrage au titre du code de l'environnement, à l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique, par le syndicat des eaux de la région de Fontcombault, est ouverte du mardi 15 février 2022 à 14h00 au vendredi 18 mars 2022 à 12h00 inclus, en mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize, mairie siège de l'enquête publique.

Le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize aux jours et heures d'ouverture habituels de celle-ci, et pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize lequel pourra y consigner directement ses observations sur le projet. Monsieur Dominique LAMOTTE, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges, recueillera les observations du public à la mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize :

- mardi 15 février 2022 de 14h00 à 17h00,
- samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 3 mars 2022 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 9 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 18 mars 2022 de 9h00 à 12h00.

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées sur le territoire de la commune du Blanc